



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 novembre 2003
Français
Original: arabe

Lettre datée du 21 novembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux du Conseil de sécurité sous de la présidence de la République arabe syrienne, en août 2003 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République arabe syrienne
(*Signé*) Fayssal **Mekdad**



**Annexe à la lettre datée du 21 novembre 2003, adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux du Conseil de sécurité sous la présidence
de la République arabe syrienne, en août 2003**

Sous la présidence de la République arabe syrienne, en août 2003, le Conseil de sécurité a tenu sept séances officielles, six séances publiques et deux séances privées. Les membres du Conseil se sont réunis à 11 reprises pour tenir des consultations.

En août, le Conseil a adopté sept résolutions et publié deux déclarations présidentielles et, par neuf fois, le Président a été autorisé à faire une déclaration à la presse, au nom des membres du Conseil.

Afrique

Burundi

Lors de consultations officieuses, tenues le 14 août, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du secrétariat sur l'évolution de la situation au Burundi et a condamné les actes de violence récents dans ce pays. Au cours de cette séance, l'accent a également été mis sur la condamnation du recrutement d'enfants et leur utilisation dans les opérations militaires. Les membres du Conseil ont affirmé leur appui au processus de paix et à l'Accord d'Arusha, signé le 28 août 2000. Ils ont appelé les parties au conflit burundais à respecter les engagements qu'elles avaient pris lors de la réunion de Dar es-Salaam, le 20 juillet 2003. Ils ont également réaffirmé leur appui à la Mission africaine, déployée au Burundi par l'Union africaine, et réitéré leur appel aux donateurs qui seraient en mesure de fournir un appui matériel et logistique à cette mission. En outre, les membres du Conseil ont fait part de leurs préoccupations concernant la situation humanitaire au Burundi, appelant toutes les parties, y compris le Gouvernement, à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et l'accès des organismes d'aide humanitaire aux populations dans le besoin. Ils se sont félicités de la résolution adoptée par le Conseil économique et social, le 17 juillet 2003, qui porte création du Groupe consultatif spécial pour le Burundi, dans le cadre d'un mécanisme spécial mis en place au profit des pays africains qui sortent d'un conflit.

À l'issue de ces discussions, le Conseil a fait une déclaration à la presse qui reprenait l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, ainsi que d'autres aspects de la situation au Burundi.

Côte d'Ivoire

Le 4 août, le Conseil de sécurité a tenu une séance officielle sur la situation en Côte d'Ivoire, au cours de laquelle il a adopté à l'unanimité la résolution 1498 (2003) renouvelant pour une période de six mois l'autorisation donnée aux États membres participant à la force de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi qu'aux forces françaises qui les soutiennent, en vue de

continuer d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité en Côte d'Ivoire et de veiller à l'application de l'accord de paix signé par les diverses parties ivoiriennes.

Le 20 août, le Conseil a tenu des consultations officieuses sur la situation en Côte d'Ivoire, au cours desquelles il a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques (chargé de l'Afrique), M. Tuliameni Kalomoh, dans lequel celui-ci a présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI), les événements récents survenus dans le pays, ainsi que les progrès accomplis par les parties intéressées et le Gouvernement de réconciliation nationale dans l'application de l'Accord Linas-Marcoussis.

République démocratique du Congo

Le 13 août, le Conseil de sécurité a tenu une séance officielle consacrée aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, au cours de laquelle il a adopté à l'unanimité la résolution 1499 (2003) qui proroge de trois mois, jusqu'au 31 octobre 2003, le mandat du Groupe d'experts en vue de permettre à celui-ci de mener à bien le reste de sa mission. Le Conseil a demandé au Groupe de lui remettre son rapport final à l'expiration de son mandat, à savoir le 31 octobre 2003.

Le 18 août 2003, les membres du Conseil ont tenu des consultations officieuses au cours desquelles ils ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, qui les a informés de l'évolution de la situation dans les zones qui demeurent en proie aux affrontements et aux tensions, notamment dans l'est du pays et plus particulièrement dans le district d'Ituri, les provinces du Nord et du Sud-Kivu et à Bunia. Au cours des consultations, l'accent a été mis sur la nécessité d'appuyer le processus de paix et de réconciliation nationale par l'intermédiaire de la mission des Nations Unies.

Le 26 août, le Conseil a tenu une séance officielle consacrée à la situation en République démocratique du Congo au cours de laquelle les membres ont adopté à l'unanimité la résolution 1501 (2003) qui prévoit un transfert d'autorité de la Force multinationale intérimaire d'urgence à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), pour la période allant du 1er au 15 septembre 2003.

Guinée-Bissau

Le 4 août 2003, le Conseil de sécurité a tenu des consultations au cours desquelles il a entendu un exposé du Représentant du Secrétaire général en Guinée-Bissau, M. David Stephen, sur les derniers événements survenus dans le pays, comme suite à la visite effectuée par la mission conjointe du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, à la fin de juin 2003. Le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a évoqué le fait que les membres du Conseil ont encouragé le Président et le Gouvernement de la Guinée-Bissau à tenir des élections législatives transparentes, justes et crédibles, et exprimé leurs préoccupations concernant la gravité de la situation économique dans le pays, exhortant la communauté internationale à poursuivre ses efforts d'assistance.

Libéria

Le 1er août 2003, à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur la situation au Libéria, en vue de débattre d'un projet de résolution présenté par cette même délégation, concernant la création d'une force multinationale au Libéria qui serait chargée d'appuyer la mise en oeuvre du cessez-le-feu en date du 27 juin 2003, de créer des conditions favorables aux étapes initiales du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, et de permettre d'assurer le maintien de la paix après le départ du Président de l'époque.

Le même jour, le Conseil a tenu une séance officielle au cours de laquelle il a adopté la résolution 1497 (2003) autorisant les États Membres à créer une force multinationale au Libéria.

Le 26 août, le Conseil a tenu des consultations au cours desquelles il a entendu un exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria, consacré à l'examen par le Comité des rapports présentés par le Secrétaire général et le Groupe d'experts sur les conséquences humanitaires, économiques et sociales potentielles des sanctions. Au cours de la même séance, les membres du Conseil ont entendu l'exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, sur la situation au Libéria et l'Accord de paix général, signé à Accra, le 18 août 2003.

Le 27 août 2003, le Conseil de sécurité a tenu une séance officielle à laquelle ont participé le Ministre des affaires étrangères du Ghana et actuel Président de la CEDAO, M. Nana Akufo-Addo; le Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, M. Bamba Mamadou; le Ministre des affaires étrangères du Nigéria, M. Oluyemi Adeniji; le Ministre des affaires étrangères de Guinée, M. François Fall; ainsi que le Secrétaire exécutif de la CEDAO, M. Mohamed Ibn Chambas. Lors de la séance, le Conseil a entendu deux exposés présentés l'un par l'actuel Président de la CEDAO et Ministre des affaires étrangères du Ghana, l'autre par le Secrétaire exécutif de la CEDAO. À l'issue de ces deux présentations, et compte tenu des consultations préalables entre les membres du Conseil, le Président a fait une déclaration (S/PRST/2003/14) dans laquelle le Conseil se félicite des exposés présentés par les représentants de la CEDAO, ainsi que de l'Accord de paix général conclu par les parties libériennes à Accra, le 18 août 2003. Ensuite, en vertu de l'accord auquel ils étaient parvenus lors de leurs précédentes consultations, les membres du Conseil ont tenu une séance privée avec une délégation de la CEDAO au cours de laquelle ils ont fait part de leurs questions et observations aux membres de la Commission qui, à leur tour, leur ont répondu.

Libye

Le 15 août 2003, le Président du Conseil de sécurité a reçu une lettre qui lui était adressée par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'ONU. Le même jour, il a reçu une lettre émanant des représentants permanents du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique auprès de l'ONU.

Le 20 août 2003, au titre du point intitulé « Questions diverses », le représentant du Royaume-Uni a présenté un projet de résolution, dont la Bulgarie s'est portée coauteur, concernant la levée des sanctions imposées à la Libye. Au

cours du débat engagé par le Conseil, aucun membre n'a fait d'objection au contenu du projet de résolution. Toutefois, la délégation française a demandé qu'on lui accorde plus de temps. À l'issue de la séance, le Conseil a accédé à la demande des Représentants permanents du Royaume-Uni et de la France, visant à poursuivre les communications bilatérales engagées entre eux à ce sujet et à retourner devant le Conseil le plus tôt possible afin de fixer une date à laquelle il conviendrait de reprendre sur le projet de résolution.

Somalie

Le 20 août 2003, le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées au cours desquelles il a entendu un exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, sur le rapport intérimaire que le Groupe d'experts chargé d'enquêter sur les violations de l'embargo imposé à la Somalie avait présenté au Comité à sa séance du 13 août.

Le Président du Comité a également fait un exposé sur les préparatifs en cours concernant une mission qu'il conduirait en Somalie et dans les pays voisins du 5 au 18 octobre. Les membres du Conseil de sécurité ont fait des déclarations portant sur le contenu de l'exposé, l'importance du respect de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie, ainsi que l'importance de l'application effective et du renforcement de cet embargo. Ils ont également souligné la portée de la visite du Comité dans la région en tant que signe de l'intérêt que le Conseil de sécurité porte au respect des résolutions qu'il prend. Le Conseil a autorisé le Président à faire une déclaration à la presse par laquelle celui-ci a souligné que les membres se félicitaient des travaux entrepris jusqu'alors par le Groupe d'experts et mis en avant l'importance de ces travaux, dans le cadre de l'appui au processus de paix et de réconciliation en Somalie. La déclaration devait réaffirmer la préoccupation des membres du Conseil concernant l'afflux constant d'armes en Somalie, souligner la responsabilité de tous les États Membres s'agissant du respect total de l'embargo sur les armes à destination de la Somalie, réaffirmer la coopération de tous les pays concernés par les travaux du Groupe d'experts, faire valoir que les membres du Conseil se félicitent des relations de travail établies entre le Groupe d'experts et des organisations internationales et régionales, notamment l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ainsi que de la décision du Président du Comité de prendre la tête d'une mission du Comité dans la région, en octobre, en vue d'affirmer la détermination du Conseil de sécurité à faire pleinement appliquer l'embargo sur les armes. Les membres du Conseil ont souligné qu'il était nécessaire de lancer une campagne médiatique efficace afin de faire connaître les objectifs de la mission, avant que celle-ci ne se rende sur place.

Asie

Afghanistan

Le 8 août 2003, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, à l'occasion de consultations dans le cadre desquelles celui-ci a présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales, et a décrit les efforts faits par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) dans les domaines politique, économique et

militaire, ainsi que dans le domaine de la sécurité. Le Représentant spécial s'est dit préoccupé par l'état de la sécurité dans le pays, malgré les progrès accomplis dans la reconstitution de l'armée et de la police nationale, et a souligné qu'aucune des deux institutions n'était encore en mesure d'assurer la sécurité en Afghanistan. Il a passé en revue divers aspects des progrès accomplis dans le cadre du processus constitutionnel et des préparatifs en vue d'élections nationales, ainsi que les programmes de reconstruction, l'amélioration de la situation des droits de l'homme et les programmes de lutte contre la drogue. Les membres du Conseil ont partagé les préoccupations du Représentant spécial concernant la situation sur le plan de la sécurité et d'autres questions qui entravent le processus de paix en Afghanistan. Ils ont souligné qu'il importe que la communauté internationale continue d'appuyer les efforts entrepris pour parvenir à la sécurité et à la paix dans le pays, et qu'il importe également d'engager un dialogue avec toutes les parties afin de les associer au débat politique, en vue d'accélérer le renforcement du processus politique. Les membres du Conseil ont mis l'accent sur le fait qu'il importe que la communauté internationale continue à participer aux efforts de reconstruction et que les donateurs honorent leurs engagements financiers.

Bougainville

Le 6 août 2003, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique sur la situation à Bougainville afin d'entendre le rapport présenté par le chef du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, M. Noël Sinclair. Celui-ci a passé en revue les mesures urgentes destinées à renforcer la paix à Bougainville, dont l'une des plus importantes a trait à l'achèvement de la deuxième phase du processus d'élimination des armes et aux préparatifs de la troisième phase. Il a également fait état des préparatifs en cours en vue de l'accession à l'autonomie, dont l'établissement d'une constitution, d'une législation et d'un cadre pour l'administration de la justice, et la mise en place d'un organe de surveillance mixte intérimaire qui serait chargé de l'application des accords relatifs à la création d'un gouvernement et d'une administration autonomes à Bougainville.

M. Sinclair a déclaré qu'au cours des derniers mois de son mandat, le Bureau continuerait à veiller à ce que le processus politique progresse. Il s'est dit satisfait que ce processus bénéficie de la coopération et de l'appui de l'Équipe de transition de Bougainville (Australie, Vanuatu, Fidji et Nouvelle-Zélande) récemment créée, qui allait succéder au Groupe régional de surveillance de la paix dont la mission s'était achevée le 30 juin. Il a souligné qu'une responsabilité particulière serait transférée à la fin de l'année, lors du démantèlement du Bureau politique des Nations Unies, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à savoir la poursuite de l'appui de la communauté internationale aux efforts de consolidation de la paix à Bougainville.

Prenant la parole après le chef du Bureau politique, le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a soulevé les trois points suivants : la vérification de l'exécution du plan de collecte et d'élimination des armes; l'appui régional au processus de paix; l'appui aux préparatifs en vue de l'institution d'un gouvernement autonome, de la réforme et du développement. Il a fait valoir que le processus de paix à Bougainville demeurerait une priorité nationale pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, que son gouvernement appréciait l'appui que continuait de lui fournir la communauté internationale, et qu'en échange celui-ci n'épargnerait aucun effort pour assurer une paix durable par des voies pacifiques.

Les membres du Conseil qui ont pris la parole au cours de la réunion ont exprimé leur satisfaction concernant l'achèvement de la deuxième phase du plan de collecte des armes et se sont félicités de la participation régionale de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de Vanuatu et de Fidji, dans le cadre de l'Équipe de transition de Bougainville. Ils se sont également déclarés satisfaits des progrès accomplis dans le cadre du processus de paix et de la phase constitutionnelle, en bonne voie.

Les Représentants permanents de Fidji, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Japon se sont également exprimés sur l'évolution de la situation concernant la paix à Bougainville et ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à fournir une aide plus importante à l'appui du processus de paix sur l'île.

Iraq

Lors d'une réunion officielle tenue le 14 août 2003, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1500 (2003) qui porte création de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq.

Le 21 août 2003, dans le cadre d'une séance publique, le Conseil a entendu des exposés présentés par les représentants des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, conformément à la résolution 1483 (2003), dans lesquels ceux-ci ont passé en revue les efforts entrepris et les activités menées par la coalition en Iraq, dans les domaines politique, économique et sécuritaire, ainsi que dans le domaine de l'action humanitaire.

L'atmosphère de tristesse qui s'est abattue sur l'ONU et le Conseil de sécurité au lendemain de l'attaque terroriste qui a détruit le Bureau des Nations Unies à Bagdad et qui s'est soldée par la disparition d'un certain nombre d'innocents, dont le Représentant spécial du Secrétaire général, Sergio Vieira de Mello, était manifeste dans les déclarations des membres du Conseil qui ont condamné l'attaque terroriste et jugé important d'assurer la protection des personnels des Nations Unies et des autres organisations internationales, ainsi que la sécurité du peuple iraquien. Ils ont également déclaré qu'ils souhaitaient que l'ONU joue un rôle plus actif en Iraq et que l'on donne à ce pays les moyens de recouvrer sa souveraineté le plus tôt possible.

Par la suite, le Conseil a tenu des consultations privées en vue de conclure son débat sur la situation en Iraq.

Le 26 août 2003, le Conseil a tenu des consultations privées sur la situation entre l'Iraq et le Koweït, au cours desquelles il a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prisonniers et les disparus koweïtiens ou ressortissants d'États tiers. Le rapport a été présenté par le Coordonnateur de haut niveau, M. Yuli Vorontsov, qui a décrit les efforts entrepris dans le cadre du Comité international de la Croix-Rouge et du Sous-Comité, et la découverte des restes d'un certain nombre de Koweïtiens portés disparus. Il a affirmé qu'il continuerait à redoubler d'efforts, de concert avec les parties concernées, en vue de retrouver les corps d'autres disparus et de clore le dossier conformément aux recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général. Il a présenté aux membres du Conseil la recommandation du Secrétaire général selon laquelle le prochain rapport, prévu pour décembre 2003, devrait être le rapport final. Les membres ont exprimé le souhait que toutes les questions en suspens soient résolues à cette occasion.

À l'issue des consultations, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné les violations graves des droits de l'homme et le massacre de Koweïtiens et de ressortissants d'États tiers par l'ancien régime iraquien, au mépris des règles du droit international.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Le 19 août 2003, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique au cours de laquelle il a entendu l'exposé mensuel sur le Moyen-Orient présenté par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Danilo Türk.

Présentant les faits nouveaux survenus au Moyen-Orient depuis le précédent exposé, M. Türk a mis en avant les mesures relatives à la mise en oeuvre de la Feuille de route ainsi que les obstacles que les parties concernées doivent surmonter afin de trouver une solution au conflit, grâce à laquelle deux États, la Palestine et Israël, cohabiteraient dans la paix et la sécurité.

Le Sous-Secrétaire général a également abordé la situation au Liban. Il a fait part des préoccupations du Secrétaire général concernant la Ligne bleue et transmis l'appel de celui-ci à toutes les parties afin qu'elles s'abstiennent de tout acte qui risquerait de raviver les tensions.

Le Conseil a ensuite tenu des consultations sur la situation au Moyen-Orient, au cours desquelles les membres ont fait part de la position de leur gouvernement quant aux événements en cours au Moyen-Orient. De nombreux intervenants ont fait valoir qu'il importait de n'épargner aucun effort pour apaiser la situation dans la région et qu'il était nécessaire de parvenir à une paix juste, globale et durable.

L'Europe et les Balkans

Kosovo (Serbie-et-Monténégro)

Le 18 août 2003, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique sur la situation au Kosovo au cours de laquelle le Vice-Premier Ministre de la République de Serbie et Président du Centre de coordination pour le Kosovo, M. Nebojsa Covic, s'est exprimé sur les faits récents survenus au Kosovo. Il a tout d'abord évoqué les atrocités perpétrées au Kosovo au cours desquelles des enfants ont été blessés et tués, et a déclaré que la Serbie était déterminée à coopérer avec la communauté internationale au Kosovo et dans la région des Balkans en vue de créer un précédent en matière d'instauration de la paix et de réconciliation. Il a mis en relief un certain nombre de mesures qu'il conviendrait de prendre d'urgence afin de normaliser la situation dans le pays, telles que la nécessité d'appliquer la résolution 1244 (1999), la création d'une société tolérante et multiethnique, dotée d'une base économique stable et d'institutions démocratiques transitoires efficaces, ou encore la nécessité de conserver l'effectif actuel des forces de maintien de la paix au Kosovo et de mieux les guider afin de leur permettre de faire face aux actes de terrorisme et au crime organisé. L'accent a également été mis sur la nécessité de procéder activement et complètement au désarmement de tous les Kosovars, de traduire les auteurs de crimes de guerre devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, d'exhorter les dirigeants politiques albanais au Kosovo à traduire dans les faits leur

appui officiel aux rapatriés, à démocratiser la société, à rétablir l'état de droit et à assurer la réconciliation des diverses communautés ethniques en fournissant toute l'assistance nécessaire à l'ensemble des habitants, sans discrimination.

Par ailleurs, des membres du Conseil ont condamné l'acte criminel perpétré au Kosovo le 13 août 2003, se sont félicités de la réaction rapide de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo dans le cadre de l'enquête sur ce crime et ont souligné qu'il était nécessaire de traduire les coupables devant la justice. Ils ont également souligné qu'il était nécessaire d'amorcer le dialogue entre Pristina et Belgrade concernant des questions pratiques d'intérêt commun aux deux parties, de garantir un rapatriement sûr aux réfugiés et aux personnes déplacées, et de fournir les moyens adéquats pour créer un état de droit et établir une société démocratique multiethnique au Kosovo. Les membres du Conseil se sont félicités de la nomination de M. Harri Holkeri comme Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo et l'ont assuré de leur appui dans l'exercice de son mandat.

À l'issue de consultations tenues le 14 août 2003, les membres du Conseil étaient convenus de faire une déclaration à la presse dans laquelle ils condamnaient les crimes commis au Kosovo et exprimaient leurs condoléances aux familles des victimes. Ils ont également demandé qu'aucun effort ne soit épargné pour appréhender les auteurs de ces crimes et les traduire devant la justice.

Menaces pour la paix et la sécurité internationales

Le 20 août 2003, le Conseil de sécurité s'est réuni pour adopter une déclaration présidentielle concernant l'attaque terroriste commise contre le Bureau des Nations Unies à Bagdad qui a coûté la vie à un certain nombre d'Iraqiens et de membres du personnel de l'ONU, dont le Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq, M. Sergio Vieira de Mello.

Protection du personnel des Nations Unies, du personnel associé et du personnel humanitaire, dans les zones de conflit

La délégation mexicaine avait présenté, le 30 mai 2003, un projet de résolution sur la protection du personnel de l'ONU, mis au point au cours de négociations préalables présidées par cette délégation. Le projet de résolution avait été présenté dans le document S/2003/581. Le 26 août 2003, à l'issue de négociations ayant duré environ quatre mois, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1502 (2003) sur la question.

Étant donné l'importance de ce point, le Secrétaire général était présent à la séance au cours de laquelle la résolution a été adoptée, et, préalablement au vote, il a fait une déclaration dans laquelle il a souligné qu'il était nécessaire que le Conseil de sécurité adopte cette résolution à l'unanimité. Il a exprimé ses regrets face au nombre croissant d'attaques perpétrées ces dernières années contre le personnel d'organismes humanitaires, spécialement le récent attentat tragique commis à Bagdad.

Tribunal pénal international pour le Rwanda et Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Le 8 août 2003, le Conseil de sécurité a tenu une séance spéciale au cours de laquelle il a entendu le compte rendu du Procureur des tribunaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, Mme Carla Del Ponte, qui a présenté au Conseil le mécanisme de travail des deux tribunaux ainsi que les affaires dont ils sont saisis. Elle a évoqué les conséquences politiques, juridiques et financières qu'entraînerait la nomination d'un procureur distinct pour chaque tribunal.

Les membres du Conseil ont ensuite tenu des consultations afin d'examiner la question, auxquelles Mme Del Ponte n'était pas présente. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui et leur compréhension concernant la lettre du Secrétaire général, datée du 29 juillet 2003 (S/2003/766), dans laquelle celui-ci appelle les membres du Conseil à examiner la possibilité d'adopter une résolution qui déciderait de la séparation des deux tribunaux et de la nomination d'un procureur différent pour chacun d'entre eux. À l'issue de longues délibérations, le Conseil a adopté la résolution 1503 (2003) sur la question.

Séance de synthèse mensuelle

Le 28 août 2003, le Conseil de sécurité a tenu une séance de synthèse au cours de laquelle il a débattu, sur la proposition du Président, de la question du « Rôle des opérations de maintien de la paix dans l'instauration de la paix et la sécurité internationales ». La présidence avait fait distribuer aux États membres du Conseil un document mettant en évidence les principaux points susceptibles d'être examinés au cours de la séance.

La République arabe syrienne avait choisi ce thème en fonction des nombreux faits nouveaux qui survenaient dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Les membres du Conseil auraient ainsi la possibilité de faire valoir leurs vues sur les résultats obtenus, et de formuler des observations sur les conditions nécessaires pour venir à bout des difficultés rencontrées par le personnel des opérations de maintien de la paix et sur les mesures qu'il importerait de prendre pour protéger les missions des Nations Unies et les processus de paix.

Dans leurs déclarations, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de prendre des mesures propres à protéger le personnel des Nations Unies, le personnel associé et le personnel humanitaire dans les zones de conflit, et se sont félicités de l'adoption par le Conseil de la résolution 1502 (2003). Certains membres ont fait valoir qu'il était nécessaire de donner un rôle plus conséquent aux femmes en faisant en sorte qu'un plus grand nombre d'entre elles soient nommées à des postes de responsabilité dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

Les délégations ont également attiré l'attention sur le fait que les opérations de maintien de la paix étaient devenues plus complexes et plus étendues. Partant, elles ont souligné que le Secrétariat devrait planifier les travaux des opérations de maintien de la paix, étudier les réalités sur le terrain et analyser les ressources disponibles, et ensuite transmettre l'information au Conseil de sécurité afin de permettre à celui-ci d'établir des mandats clairs et réalistes, aux fins des opérations de maintien de la paix. Certaines délégations ont mentionné l'importance du rôle des organisations régionales dans la réalisation de la sécurité et la paix

internationales. Elles ont souligné qu'il était nécessaire de donner à ces organisations les ressources nécessaires et un appui politique pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées.

Certains représentants ont fait valoir qu'il était nécessaire de renforcer les consultations entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les États qui fournissent des contingents, dans les domaines de la planification, de la préparation et de l'organisation des missions, conformément à la résolution 1353 (2001) du Conseil de sécurité.
